

Sauvegarde et Embellissement de LYON

Association loi de 1901
Agréée au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'Urbanisme



Bulletin de liaison

N° 21- Novembre 1988

ASSEMBLEE GENERALE 1988

Notre Assemblée Générale annuelle se tiendra le Jeudi 1.12.1988.

Cette année nous serons reçus au Musée des Beaux-Arts de LYON par Monsieur le Conservateur. Je le remercie d'avoir bien voulu nous accueillir dans ce magnifique Palais St Pierre.

J'espère que nos adhérents seront très nombreux à assister à cette réunion. Je rappelle que, pour participer aux

votes à l'Assemblée Générale, il faut être à jour de cotisation 1988.

Nous invitons à notre Assemblée Générale toutes les personnes qui veulent bien s'intéresser à nos activités et dont la présence sera un encouragement pour nous.

H. BERCHTOLD

Voir convocation page 7

distribution durant les périodes moins fastes, afin d'éviter que n'éclatent des crises frumentaires.

Pour remplir cette mission de régulation du marché des grains, il convenait de doter la Ville d'un bâtiment adapté à l'objectif poursuivi. L'architecte-voyer de la Ville, BERTAUD de la VAURE, se vit confier cette tâche, et le Grenier fût érigé entre 1722 et 1726. Comme le souligne Monsieur BOTLAN, une valable comparaison peut être faite entre les immeubles de la place Bellecour dont BERTAUD de la VAURE était l'architecte d'exécution (sur les plans de Robert de COTTE) et les Greniers d'abondance. Elle permet de saisir toute la différence qui peut exister entre une architecture d'apparat et de prestige, et une architecture utilitaire, réalisées par une même personne.

Ce qui caractérise effectivement les Greniers d'abondance est leur vocation exclusivement fonctionnelle.

Extérieurement, le bâtiment est austère: le seul élément de décoration de la façade, côté Saône, consiste en un fronton, surmontant l'avant-corps (peu saillant), et représentant des cornes d'abondance d'où s'échappent fruits et épis, entourant un blason aux armes de France. La symbolique est claire: l'édifice est destiné à abriter les réserves de grains de la ville, cependant qu'est proclamée la tutelle exercée par le représentant du pouvoir royal sur le consulat lyonnais.

Comme l'indique Monsieur

DU GRENIER AU CONSERVATOIRE

COMPTE RENDU DES VISITES DU 24 SEPTEMBRE 1988

La visite organisée le 24 septembre par S.E.L. a permis à la quarantaine de personnes qui s'était déplacée de découvrir, sous la conduite éclairée de Messieurs BOTLAN et BRAEMER, deux remarquables éléments du patrimoine lyonnais: les Greniers d'abondance et le nouveau Conservatoire National Supérieur de Musique, situés l'un en face de l'autre, de part et d'autre de la Saône.

Chacun de nos hôtes s'est transformé en cicérone de qualité, faisant le point sur l'histoire du bâtiment qu'il occupe, ou occupera, puis se situant dans une perspective commune, celle de la réhabilitation actuelle du quartier.

Les Greniers d'abondance, par Monsieur BOTLAN, Conservateur Régional des Monuments Historiques de Rhône-Alpes.

Pour comprendre la spécificité de l'édifice qu'il nous présente, Monsieur BOTLAN insiste sur le contexte historique et économique qui l'a vu naître. Les XVIIe et XVIIIe siècles sont marqués, à LYON comme ailleurs, par des disettes nombreuses, qui dégénèrent le plus souvent en émeutes. C'est pourquoi, dès 1643, une chambre d'abondance est créée pour acheter et stocker le grain les années de bonnes récoltes, et en assurer la

BOTLAN, tout ce que peut nous apprendre la "lecture" du bâtiment est lié à son utilisation.

Son emplacement, tout d'abord, dans une zone alors rurale, en amont de la ville et du Port-Neuville, choisi pour son accès direct et particulièrement aisé, sur les bords de la rivière sur laquelle sont acheminées les productions des plaines de la Bresse et du Val de Saône.

Ses dimensions impressionnantes, d'autre part, (130 m. de longueur, 18 m. de profondeur, sur 4 niveaux dont trois sont réservés au stockage), nécessaires pour constituer une provision de secours pour une ville d'importance. Quant à la hauteur sous plafond des trois étages

files de poteaux en pierre, sur lesquelles reposent des voutes d'arêtes.

Devant la preuve de tant d'ingéniosité déployée par l'architecte pour créer un bâtiment totalement et uniquement adapté à l'usage qui devait en être fait, l'étonnement du public est grand lorsque Monsieur BOTLAN lui apprend que le Grenier n'a servi que durant une quarantaine d'années !

En fait, il est très vite apparu que le projet avait été trop ambitieux : le grenier, surdimensionné, avait une capacité trop large, et une partie fut rapidement laissée, par les consuls, à la disposition des

transformations successifs dont il a été l'objet.

Initialement, les bâtiments étaient ceux de deux congrégations religieuses : le très prospère couvent des Cordeliers dont l'église, détruite deux siècles et demi après sa construction, datait des années 1492-1496, et le couvent des Soeurs Sainte - Elisabeth - des - Deux - Amants. De remaniements en destructions, les vestiges des constructions initiales furent confiés, au XIXe siècle, à l'architecte CHABROL (1812-1875), avec mission d'y installer l'Ecole vétérinaire de LYON.

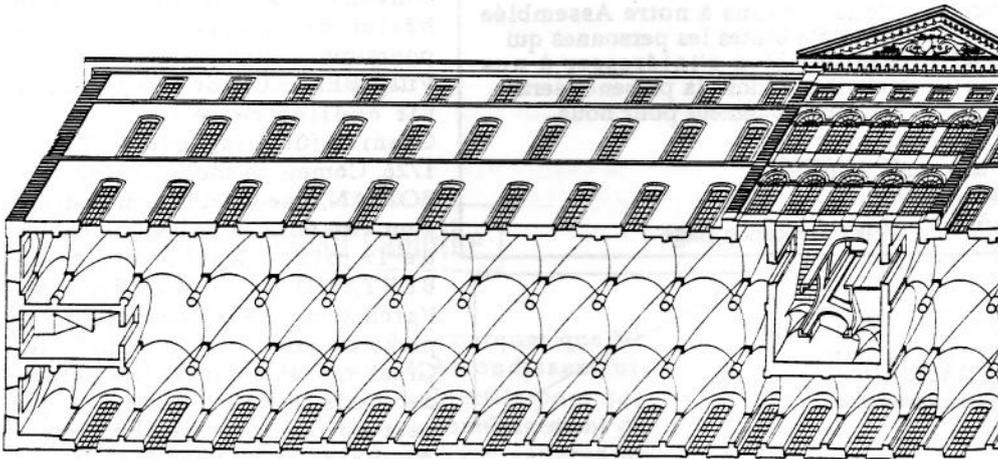
Aujourd'hui, faisant face à la Saône, le bâtiment principal, en forme de U, s'organise autour de la cour du cloître, délimité par une galerie ouverte soutenue par deux rangées de colonnes formant portique et donnant sur le quai.

L'édifice, de proportions régulières et élégantes, s'élève sur quatre niveaux entre la rivière et le parc qui s'étend jusqu'au sommet de la colline. La cour du cloître ainsi que certaines parties intérieures de ce bâtiment sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

De l'ancien couvent des Cordeliers, il ne reste finalement que l'ancien

réfectoire, aujourd'hui salle de restaurant pour les élèves, et la salle capitulaire, destinée aux leçons de chant grégorien après qu'on ait constaté qu'elle permettait de restituer le son dans des conditions proches de celles d'une église...

Ainsi que l'a relevé Mr BOTLAN (Monuments Historiques, n° 157, p. 72), "pour le reste de ce qui est visible, (...) c'est à CHABROL qu'on le doit", et à sa conception néo-classique. On retrouve particulièrement son influence dans l'amphithéâtre accolé à l'ouest de l'ancien bâtiment, le vestibule à l'antique, et la bibliothèque, remarquables notamment par les



Axonométrie mettant en évidence la structure originale des greniers d'abondance

utiles (5 m.50), elle s'explique par le souci d'empêcher toute fermentation des grains. Enfin, et c'est sans doute ce qui fait toute l'originalité du bâtiment, sa structure interne. De part et d'autre d'un escalier monumental, mais sans ostentation (la ferronnerie, d'origine, est d'une grande simplicité), à pente douce (les sacs de grains étaient portés à dos d'homme) s'ouvrent sur trois étages les greniers, conçus en sorte de pouvoir soutenir le poids des grains.

Cet impératif de solidité justifie que l'on retrouve, à chaque étage une disposition superposée de trois travées, délimitées par des

militaires à qui il tint lieu de caserne jusqu'à une époque très récente...

Le Conservatoire National Supérieur de Musique, par Monsieur BRAEMER, Secrétaire Général.

L'histoire de ce qui est devenu le Conservatoire National Supérieur de Musique diffère singulièrement de celle des Greniers d'abondance. Celui-ci, construit de toute pièce au XVIIIe siècle n'a pas connu de modification significative, alors que celui-là ne peut se comprendre, dans sa structure actuelle, que par référence aux apports et

plafonds, et la qualité des boiseries, qui contribuent à donner une impression de chaleur à ces salles dont la vocation était pourtant austère.

L'oeuvre de réhabilitation.

S'il est vrai que l'ancienne Ecole vétérinaire est déjà réhabilitée, alors que les Greniers d'abondance ne le seront que prochainement, les deux projets s'inscrivent en fait dans une même perspective, celle de la revitalisation d'un quartier "charnière" de LYON, trop longtemps oublié, permettant de faire la liaison entre le Centre et Vaise.

Un thème d'ensemble a donc été adopté pour réactiver la vie de la zone, un thème ambitieux, à la mesure des deux bâtiments qui en forment l'ossature : faire du quartier un pôle culturel.

En ce qui concerne l'ancienne Ecole vétérinaire, le Ministère de la Culture a organisé un concours en 1983, en vue d'y installer le C.N.S.M., seul établissement public de ce type en province, créé à LYON en 1979.

L'équipe lauréate (Espace Construit) a relevé avec brio le défi qui consistait à se servir de l'existant, à le mettre en valeur et à lui adjoindre, sans en trahir l'image, de nouvelles dépendances, l'ensemble devant répondre aux contraintes inhérentes à l'utilisation qui avait été retenue.

De cet ensemble d'exigences est né l'aménagement respectueux des bâtiments anciens, hébergeant d'une part les logements des étudiants et, d'autre part, l'administration, la bibliothèque, la salle de prêt, la salle d'orgue, le restaurant et une multitude de salles d'études parfaitement



Le Conservatoire National Supérieur de Musique

insonorisées et mises à la disposition des élèves dont l'assiduité au travail personnel est une condition indispensable à la réussite des études. Relié au précédent par une passerelle vitrée, un nouveau bâtiment adossé à la colline, donnant à l'est sur une cour pavée et au nord sur les jardins et l'arrière de l'amphithéâtre, a été érigé.

Traité avec intelligence dans le choix des couleurs, des matériaux et des volumes, il démontre à l'envi la cohérence harmonieuse qu'il est possible d'obtenir entre deux architectures de qualité, mais d'époques différentes.

Ce nouveau bâtiment accueille une salle d'orchestre où ont lieu des concerts et auditions ouverts au public, une salle d'ensemble et un studio d'enseignement de musique électro-acoustique sur ordinateur. Cette dernière installation est d'ailleurs la fierté de Monsieur BRAEMER qui explique aux adhérents médusés les techniques les plus modernes de production et de restitution des sons qui peuvent y être pratiquées et qui sont nécessaires à la composition et à l'audition de musiques contemporaines.

En ce qui concerne les Greniers d'abondance, tout reste à faire.

La difficulté à laquelle a été confronté l'Etat, bénéficiaire d'une mise à disposition du bâtiment par la commune, afin d'y installer la Direction Régionale des Affaires Culturelles et, au quatrième étage, le département de danse du C.N.S.M. (1000 m² pour les studios de danse, 500 m² pour l'administration), était d'aménager les locaux tout en n'altérant pas la structure originale du monument.

Pour les rendre utilisables, il n'était pas possible de laisser les volumes dans leur intégralité. Aussi le projet retenu prévoit-il la division de chacun des greniers en salles.

Cependant, toutes les colonnes, les chapiteaux et la naissance des voutes d'arêtes seront apparents tandis que de faux plafonds et planchers permettront de dissimuler tous les réseaux techniques.

A l'extérieur, contre la façade intérieure, on adjoindra à l'édifice des éléments modernes contenant tous les équipements indispensables (réseaux techniques, ascenseurs, escaliers), sans qu'aucune voute ne soit percée ou aucune caractéristique architecturale supprimée.

Ce projet procède, en fin de compte, d'une grande humilité

dans le parti de restauration qu'il adopte : l'architecte de notre siècle compose dans le complet respect de l'oeuvre de son prédécesseur, réservant ainsi la possibilité à un lointain successeur de rétablir l'intégrité initiale des lieux.

Pour autant, l'exercice n'est pas modeste : il suffit, pour s'en convaincre, de constater que les éléments contemporains constitueront l'ornementation audacieuse de la trop sévère façade arrière du bâtiment qui donnera désormais sur une place libre végétale, débarrassée des constructions provisoires et sans grâce qui contribuaient encore à la rendre peu attrayante.

Ayant remercié Messieurs BOTLAN et BRAEMER pour leurs explications passionnantes, le groupe s'est séparé vers midi avec la nette impression d'avoir progressé, sans avoir celle "d'apprendre", dans la connaissance du patrimoine lyonnais.

Catherine VOISIN

(Les illustrations sont extraites de la revue Monuments Historiques dont le numéro 157 est consacré au Lyonnais-Foréz-Beaujolais).

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 OCTOBRE 1988

Présents :

Mesdames A.M. BERNARD, H. BERNARD, GIRAUD, MARTIN, PHILIBERT, ROUX-DUPLATRE et VOISIN

Messieurs : ANIER, BERCHTOLD, BERNADAC, BONNARD, DALLY, DRILLIEN, FRICAUDET,

GATEAU, HOPPENOT, MAYNARD, MERCIER, PAGOT et RAFFIN.

Excusés : Mme OLIVERO, Mrs MAILLON et NEMOZ.

1) Monsieur BERCHTOLD donne quelques informations générales : Le Conseil d'Administration se réunira le jeudi 15 décembre (28, rue de la Part-Dieu à 18 h.30) pour procéder au renouvellement du Bureau.

L'étude sur "L'Amphithéâtre des Trois Gaules" est terminée. Une plaquette sera bientôt mise en forme.

S.E.L. a été invitée à participer à deux rencontres de "LYON 2010, UN PROJET D'AGGLOMERATION". Mrs BERCHTOLD et GATEAU ont assisté à ces réunions. Un résumé de ces rencontres sera publié dans le prochain Bulletin.

Pentes de la Croix-Rousse :

Mr MAYNARD s'associe à Mrs BERNADAC et GATEAU pour suivre le dossier.

Vaise :

Le projet du contournement de Vaise fait l'objet de discussions entre les riverains qui craignent de fortes perturbations et les décideurs.

Mr MAYNARD, qui s'occupe beaucoup de ce dossier, nous en parlera dans un prochain Bulletin.

Caluire :

Le POS est en cours de révision. Une enquête publique doit avoir lieu début 1989.

A.M. BERNARD, qui s'occupe activement de cette question, en traitera dans un prochain Bulletin.

Chateau Lamothe :

Nous projetons une nouvelle visite au printemps 1989 à laquelle nous souhaiterions associer la Société

d'Histoire de la Rive Gauche et demander à Mr HOURS de nous faire un commentaire.

Revue de presse :

Présentée par Jacques BONNARD.
2) Intervention de Catherine VOISIN :

L'ARCHEOLOGIE EN MILIEU URBAIN

Quelle est la place à réserver aux vestiges archéologiques, antiques et médiévaux, en milieu urbain et plus particulièrement à LYON ?

Nous nous interrogerons tout d'abord sur le rôle des vestiges, puis nous chercherons comment le traduire et nous verrons ensuite comment nous pourrions en assurer la réussite.

LYON est une ville au passé riche. En ce qui concerne sa sauvegarde et son embellissement, réussites ou échecs se cotoient. Le résultat dépend, en fait, de l'intérêt des vestiges et de l'expression de la volonté politique, au sens original du terme.

Face à la découverte de vestiges en centre urbain, nous proposons trois types de solution : leur "sacralisation", leur destruction ou leur intégration.

L'exploitation du site archéologique le sacralise. La création d'une enceinte propre, l'aménagement d'un jardin, respectent le vestige. Il n'est pas profané.

S'il existe peu d'exemple en France, nous avons tous à l'esprit POMPEI, l'Acropole d'ATHENES ou l'île de Delos. A LYON, l'Odéon et le Grand Théâtre peuvent y être apparentés. "Sacraliser" un site présente des avantages : protection, bien que relative, contre les vols et dégradations, poursuite des fouilles, aménagements pour les touristes, mise en place d'un péage. Mais que signifie cette sacralisation dans le cas d'un site profane ? D'autre part, surprotégés, les vestiges sont ainsi

totale­ment séparés de la ville moderne qui peut présenter, à proximité, un urbanisme désolant.

La ville véhicule enfin, dans ce cas-là, une image hétérogène, dédoublée.

La destruction des fouilles archéologiques a, pour conséquence, un gain d'espace, mais elle est irré­mé­diable.

La ville subit alors une perte économique ; son image de marque est ternie, son identité même n'existe plus.

A LYON, jusque dans les années 1970, 7 ha de vestiges ont ainsi disparu et, entre 1975 et 1980, les constructions de la rue des Farges ont également amputé ce patrimoine.

L'intégration du site archéologique est une solution très délicate.

Elle suppose, en effet, un énorme travail préventif (le droit l'autorise en classant, par exemple, une zone à risque en zone ND). De plus, dans le cas d'une découverte, il faut évaluer son intérêt et déterminer le rôle à lui donner.

Citons quelques exemples lyonnais, remarquables ou non : Sauvegarde de la Basilique St Laurent, aux portes du tunnel de Fourvière, par son intégration dans un projet moderne d'un bâtiment répondant aux besoins d'un quartier, intégrant une bretelle d'accès autoroutier.

Intégration de vestiges antiques et médiévaux superposés, à caractère principalement sacré, au sein d'une station de métro, avenue Adolphe Max. Cette réalisation en cours présentera divers objets de la fouille.

Par contre, rue des Macchabées, un chantier de construction avait dégagé, lors de travaux de fondations, quatre étages superposés d'un site sacré classique. L'aménageur, au prix d'un dédommagement, n'a pas conduit à terme le programme immobilier, mais la Ville n'a toujours pas mis en valeur les vestiges.

En conclusion, il apparaît

qu'insérer une fouille à un ouvrage moderne ne pose pas trop de problèmes et les aménageurs tiennent maintenant compte du "coût archéologique".

Mais il reste à faire connaître au grand public l'existence, au milieu d'ensembles intégrés, de vestiges nouvellement mis en valeur et sauvegardés. Peut-être sera-t-il plus sensible à la continuité de son - histoire - et de celle de sa Cité.

La Secrétaire

Marielle GIRAUD

LES ENCLOS PAROISSIAUX SOUS LE REGIME DE LA COMMUNAUTE

L'année 92 nous est aujourd'hui familière comme objectif d'évolution de la Communauté Economique Européenne.

La Municipalité de LYON, par exemple, ne manque pas une occasion de nous montrer son ambition en multipliant les contacts avec d'autres municipalités, à la fois amies et rivales, toutes prétendantes à une part de l'influence au sein de la future Europe des Régions.

Ces confrontations diverses sont enrichies par des relations débordant largement les frontières de la vieille Europe pour toucher des métropoles lointaines de la Communauté "intercontinentale". Pendant ce temps, au plan local, au sein d'une autre Communauté, dite "Urbaine", on vit au rythme de la politique des clochers ; chaque "village" développe ses projets dans un esprit d'indépendance, voire de concurrence mesquine.

On se croirait volontiers dans la Bretagne des enclos paroissiaux ; peut-être y gagnera-t-on l'avantage d'une curiosité touristique méritant un détour d'ici quelques dizaines d'années.

Nous doutons que nous n'y gagnions une notoriété interna-

tionale.

Heureusement, des échéances électorales pointent à l'horizon et nous sentons venir le vent qui décoiffe; les programmes des uns ou des autres devraient certainement proposer une inflexion indispensable.

Jacques BONNARD

PARTICIPER AU DECOR

A l'Opéra, le lever de rideau est retardé : les décors ne sont pas prêts. Autour de lui les tons ont changé. Habités déjà à la grisaille automnale, avons-nous seulement remarqué que les vasques qui ornent les monuments publics ne regorgent plus de géraniums rouges et roses mais laissent couler des brassées de chrysanthèmes mordorés ?

Mais dans les rues, sur les places, d'affreuses trouées brunes entachent l'éclat des bacs fleuris : quelques personnes indélicates, ne se souciant de leur environnement que devant leur "petit chez soi", se sont servies en "empruntant" des fleurs.

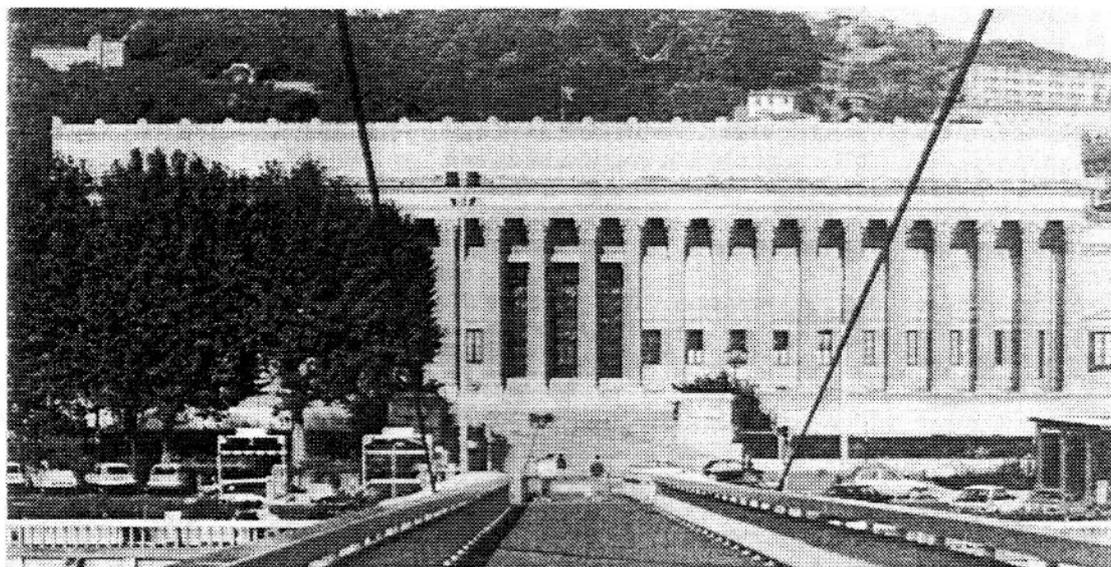
Comment pouvons-nous rester indifférents devant un tel saccage ? Nous demandons souvent à la Ville des incitations à l'embellissement, des actions pour améliorer notre cadre de vie. Des réalisations ont eu lieu ; elles doivent se développer.

Nous remarquons nos rues claires, nous admirons les façades des immeubles égayées de couleur. Alors, maintenant, participons au décor en les ornant de fleurs et de plantes que nous trouvons... sur les marchés.

Quelle nouvelle image de "Myrelingues la Brumeuse" !

Marielle GIRAUD

UN PROCES DIFFICILE EN "PERSPECTIVE"



de valoriser l'équilibre du site, nous demandons la peine capitale pour les pauvres bougres dont la faute grave est d'être plantés "là". Nous sommes certains qu'ils ne

manqueront pas de défenseurs (à chacun ses principes, ses convictions et ses choix) Aussi la peine doit elle être exemplaire, tant il est vrai que d'autres cas similaires ont été répétés à travers la cité.

Il importe également de décourager toute initiative qui pourrait aboutir au

Une fois n'est pas coutume dans ce Bulletin, nous allons oser engager un procès contre quelques arbres du paysage lyonnais.

Nous, les défenseurs et promoteurs d'espaces verts, allons prendre un parti contraire vis à vis de cinq ou six platanes qui ont le malheur d'avoir pris racines en un endroit peu judicieux.

Oh ! la faute n'est pas récente et l'on est en droit de s'étonner de cette justice tardive, mais il est temps de reconnaître que ces quelques individus qui ont poussé sur un site plusieurs fois médiatique ces dernières années, ont la mauvaise grâce de cacher une partie des 24 colonnes et mutilent ainsi gravement la majesté que BALTARD (le père !) a pu donner à l'édifice, et ce, surtout pendant la période estivale.

Ce simple fait nous paraît dommageable, d'autant que le panorama concerné est certainement l'un des plus réputés de notre Ville, donc un des plus sensibles.

Une architecture audacieuse a été retenue pour la passerelle qui fait face au Palais ; elle laisse le champ libre en avant de la colonnade célèbre...

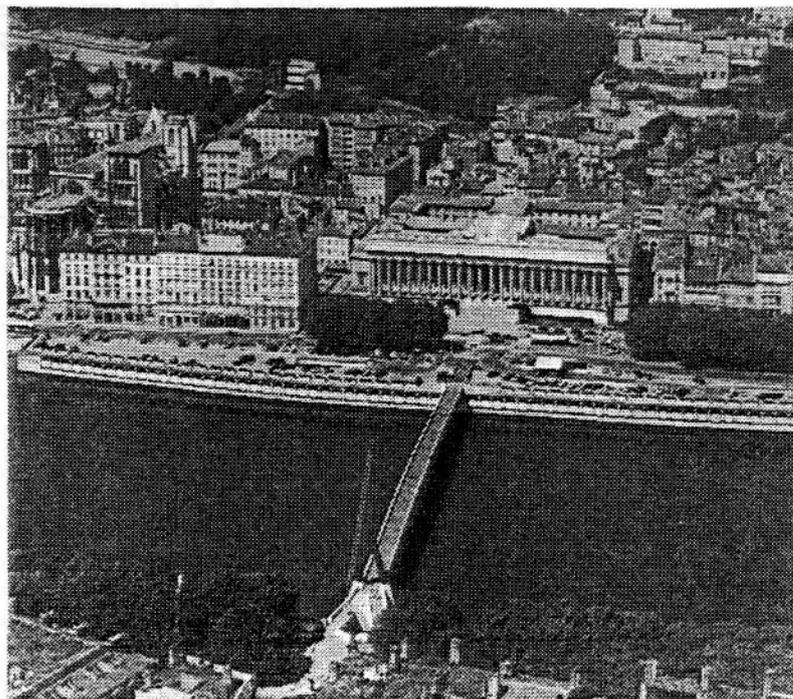
Malgré tout, la perspective n'est pas nette et son équilibre est

sérieusement compromis à cause de quelques trublions attardés. Alors, pour l'occasion, notre défense se portera vers le patrimoine architectural plutôt que vers la survie de quelques vieilles branches ; en outre, avec le souci

même résultat.

Nous encourageons même la dénonciation !

Jacques BONNARD



ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE S.E.L.

Le Conseil d'Administration de SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON

convoque les Membres de l'Association à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
LE JEUDI 1er DECEMBRE 1988 à 18 h.30
au MUSEE DES BEAUX-ARTS
20, place des Terreaux 69001 LYON

ORDRE DU JOUR :

1) Assemblée Générale

- Ouverture de la séance (H. BERCHTOLD, Président)
- Rapport moral (M. GIRAUD, Secrétaire)
- Rapport financier (C. VOISIN, Trésorière)
- Renouvellement du tiers des Membres du Conseil d'Administration :

Mmes A.M. BERNARD - GRASSIS - ROCHAS
Mrs BONNARD - BOURBON - LUDIN - VACHER.

- Montant de la cotisation
- Questions diverses

2) Intervention de Monsieur Philippe DUREY, Conservateur :

- LE MUSEE DES BEAUX-ARTS - Etat actuel, projets.
- Visite commentée.

3) La séance se terminera par un apéritif servi sur place.

 P.S.- 1- Les adhérents sont invités à participer à cette Assemblée Générale ou à établir le Pouvoir ci-joint à remettre à un Membre présent le 1.12.1988 ou à faire parvenir au Siège de S.E.L. avant le 25.11.1988.

 2- Les candidatures pour postes à pourvoir au Conseil d'Administration sont à envoyer au Siège de S.E.L. avant le 20.11.1988.

 **RAPPEL** : S.E.L. 21 ter, avenue Général Leclerc 69160 TASSIN LA DEMI LUNE Tél. 78.34.34.17

CONVOCAATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE S.E.L.

Les Membres du C.A. sont convoqués
le jeudi 15 décembre 1988 à 18 h.30
28, rue de la Part-Dieu LYON 3e

Ordre du jour :

- élection du Bureau
- élection du Président
- fixation du Siège social
- informations générales
- prochaines réunions
 - a) de Bureau
 - b) séance de travail du 16 février 1989

Compte tenu de l'importance de ce C.A. nous demandons à
tous les Membres d'être présents.



Château Lamothe

Nous avons eu le plaisir de remarquer que Mr
FULCHIRON, Maire du 7e Arrondissement,
avait, parmi ses nouveaux objectifs pour son
mandat de Conseiller Général, l'aménagement du
Château Lamothe en Musée avec espaces de
détente.

S.E.L. s'intéressant beaucoup à cet édifice est
heureuse de la décision de Mr FULCHIRON.

A propos du stationnement rue de la République à LYON.

(Article de notre Bulletin no 20)

Nous avons eu le plaisir d'avoir une réponse
de Mr GUINCHARD. Nous le remercions
vivement pour l'intérêt qu'il a bien voulu
apporter à notre Bulletin.

La lettre de Mr GUINCHARD appelle des
observations de notre part que nous avons
faites dans une lettre adressée à la Mairie
Centrale.

FORUM

Les 14-15-16 janvier 1989 se tiendra le Forum
des Associations, dans la Halle Tony Garnier
entièrement rénovée.

Comme pour les précédents Forum, S.E.L.
aura un stand où nous espérons accueillir de
nombreux visiteurs dont certains deviendront
de nouveaux Membres de l'Association.

L'équipe du Bureau prépare activement notre
participation à cette manifestation qui sera,
comme les précédentes, une réussite.

Nous vous attendons au Forum 1989.

Décoration stand Forum:

Nous demandons aux Adhérents qui auraient
des photographies se rapportant à nos
activités (espaces verts, monuments, etc...) d'avoir l'amabilité de les prêter à l'Association pour la décoration du stand du Forum et, si possible, de les apporter lors de l'Assemblée du 1er Décembre (mettez votre nom derrière chaque photo prêtée).

Nous vous en remercions vivement par
avance.

MISE EN PAGE



CREATION DE DOCUMENTS
MISE EN PAGE
MICRO- EDITION

© 78 87 97 17

Président : **Henry BERCHTOLD**
21 Ter avenue Général Leclerc
69160 TASSIN T. 78 34 34 17

Secrétaire : **Marielle GIRAUD**
10, rue de Castrie
69002 LYON T. 78 37 16 02

Trésorière : **Catherine VOISIN**
25, rue Barrême
36006 LYON T. 78 94 01 19